

Angers, le 16 octobre 2023

Courrier relatif à l'absence d'avis de l'Autorité environnementale

Commune de LONGUE-JUMELLES / ZAC de Varencière

Procédure de participation du public par voie électronique (PPVE)

En application de l'article L.122-1-V du Code de l'environnement, le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Varencière, comprenant l'étude d'impact, a été transmis pour avis à l'autorité environnementale compétente.

Par réponse publiée en date du 31 août 2023, l'autorité environnementale a précisé qu'aucun avis n'avait été rendu dans le délai réglementaire, échu le 30 août 2023. L'information relative à l'absence d'observation émise dans le délai de deux mois est mise à disposition du public à l'adresse suivante :

- <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-pays-de-la-loire/2023.html>

Afin d'éclairer le public sur les précédentes procédures menées, l'absence d'avis de l'Autorité environnementale publiée en date du 31 août 2023 sera intégrée au dossier.



Missions régionales d'autorité environnementale (MRAe)
de l'IGEDD

Contact

Recherche

Les MRAe

La conférence des autorités environnementales

[Accueil](#) > [Les MRAe](#) > [Pays de la Loire](#) > [Avis rendus sur projets](#) > [Avis rendus sur projets de la MRAe Pays de la Loire en 2023](#)

Avis rendus sur projets de la MRAe Pays de la Loire en 2023

[Avis rendus sur projets](#) [MRAe Pays de la Loire](#)

Les Missions régionales d'autorité environnementale sont compétentes pour certains types de plans et programmes – les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales – et pour les projets ayant fait notamment l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

SEPTEMBRE

AOÛT

Création de la zone d'aménagement concerté de Varencière à Longué-Jumelles (49)
Information d'absence d'avis suite à la saisine par la commune de Longué-Jumelles (Maine-et-Loire), la MRAe n'ayant pu traiter le dossier dans le délai réglementaire échu le 30 août 2023
Publiée le 31 août 2023 / PDL-2023-7133
2023APPDL75